

### Identification des parties prenantes

\_\_\_\_\_

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

\_\_\_\_\_

NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE

\_\_\_\_\_

NOM DU MILIEU DE STAGE

\_\_\_\_\_

NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE

\_\_\_\_\_

NOM DE LA OU DU STAGIAIRE

### Description du stage

Dans le cadre de son stage, le ou la stagiaire agira à titre de :

\_\_\_\_\_

Décrivez les tâches que le ou la stagiaire aura à effectuer :

Dans la colonne « Responsable », inscrire le nom de la personne désignée pour assumer la responsabilité.

Dans la colonne « Échéance », inscrire la date limite pour exercer la responsabilité.

Dans la colonne « Fait », cocher la case lorsque la responsabilité a été assumée.

## RESPONSABILITÉS

	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	FAIT
Désigner une enseignante ou un enseignant comme responsable du stage pour l'établissement d'enseignement qui assurera le suivi du stage.			
S'assurer que le ou la stagiaire fera l'objet d'un encadrement rigoureux par le ou la responsable du milieu de stage.			
Définir les tâches du ou de la stagiaire en collaboration avec le milieu de stage et les inscrire dans la section « Description du stage » à la première page.			
S'assurer que le ou la stagiaire connaît ses droits et ses obligations ainsi que ceux du milieu de stage et de l'employeur en matière de travail.			

## SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Avant de choisir un milieu de stage pour un(e) élève ou un(e) étudiant(e), s'assurer que l'organisation du travail ainsi que les méthodes et les techniques utilisées en milieu de travail sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du ou de la stagiaire. Pour ce faire, une visite préalable du milieu de stage pourrait être faite.			
---	--	--	--

**RESPONSABILITÉS****RESPONSABLE****ÉCHÉANCE****FAIT**

<b>RESPONSABILITÉS</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>FAIT</b>
<p>Prendre connaissance de l'article 51 de la <i>Loi sur la santé et la sécurité du travail</i> et discuter avec le ou la responsable du milieu de stage du respect des obligations qui incombent aux employeurs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• s'assurer que le stage se réalise dans des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique du ou de la stagiaire, conformément aux règlements en vigueur;</li><li>• veiller à ce que le ou la stagiaire respecte les consignes en matière de santé et de sécurité du travail (comme le port des équipements de protection individuelle);</li><li>• s'assurer que le ou la stagiaire dispose des outils et du matériel nécessaires pour accomplir ses tâches.</li></ul>			
<p>Consulter, le cas échéant, le programme de prévention du milieu de stage.</p>			
<p>Déterminer les qualifications et les compétences requises en matière de santé et de sécurité du travail pour l'accomplissement des tâches du ou de la stagiaire en collaboration avec le ou la responsable du milieu de stage.</p>			
<p>S'assurer que les notions de santé et de sécurité du travail sont présentes dans le plan de formation du ou de la stagiaire, en collaboration avec le ou la responsable du milieu de stage.</p>			
<p>Informé le ou la stagiaire des risques liés aux tâches qui lui seront attribuées (risques chimiques, biologiques, ergonomiques, physiques, psychosociaux, liés à la sécurité) ainsi que des consignes de sécurité à suivre.</p>			

**RESPONSABILITÉS****RESPONSABLE****ÉCHÉANCE****FAIT****NORMES DU TRAVAIL ET PROTECTION DES STAGIAIRES EN MILIEU DE TRAVAIL**

Informers le ou la stagiaire de ses droits prévus à la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*, notamment celui de s'absenter en cours de stage dans les situations suivantes :

- [jours fériés](#);
- [maladie](#) ou [obligations parentales ou familiales](#), c'est-à-dire des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation d'un enfant ou en raison de l'état de santé d'un parent (maximum de 10 jours par année, par stage);
- [décès ou funérailles](#);
- [mariage ou union civile](#);
- [adoption ou naissance](#);
- [examen lié à la grossesse](#).

Informers le ou la stagiaire de son droit de bénéficier d'un milieu de stage sans harcèlement psychologique ou sexuel et l'inviter à communiquer avec son responsable de stage si elle ou il s'estime victime d'une telle conduite.

Informers la ou le stagiaire de son droit de déposer une plainte à la CNESST si elle ou il :

- subit des représailles de la part de l'employeur ou de l'établissement d'enseignement après s'être prévalu(e) d'un de ses droits;
- s'estime victime de harcèlement psychologique ou sexuel dans le cadre de son stage.

**RESPONSABILITÉS****RESPONSABLE****ÉCHÉANCE****FAIT**

Prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour prévenir le harcèlement psychologique ou sexuel, par exemple en :

- offrant des formations sur le harcèlement aux enseignantes et enseignants responsables de stages;
- élaborant des outils d'information et de sensibilisation sur le harcèlement;
- diffusant des politiques claires relativement au harcèlement;
- rappelant au stagiaire ou à la stagiaire qu'il ou elle peut compter sur l'appui de son établissement d'enseignement dans l'éventualité où il ou elle effectue un signalement.

Prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour faire cesser le harcèlement psychologique ou sexuel vécu par la ou le stagiaire dans son milieu de travail, dans l'éventualité où une telle situation était portée à la connaissance de l'établissement d'enseignement.

Prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour accommoder la ou le stagiaire si, en cours de stage, il ou elle doit s'absenter pour une longue période en raison d'une maladie non liée au travail ou pour des obligations familiales ou parentales.

Par exemple : faire reprendre les heures non effectuées en raison d'une telle absence à une date ultérieure à celle de fin prévue dans la convention de stage.

Prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour s'assurer que la réussite scolaire de la ou du stagiaire n'est pas compromise en raison de l'exercice d'un de ses droits.

Par exemple : s'assurer que l'évaluation de son stage ne sera pas vue à la baisse parce qu'elle ou il a dû s'absenter pendant quelques jours en raison de maladie ou d'obligations familiales ou parentales.